

L'an deux mil dix, le mercredi 7 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth GRESSIER, Maire.

Présents: Mme Elisabeth GRESSIER, Maire, , Mr RUCKEBUSCH J-B, Mr REUMAUX B, Adjoints, Mmes NAYE C, Mrs DORMIEU M, DECOOL L, CASTANEDA-NUNEZ S, CATTEAU Gr, DEKERVERL St, FACHE D, HUYGHE T, Mme REANT.

Absents : Mme HOUVENAEGHEL B ayant donné procuration à Mme GRESSIER. Mme TORREZ, Mr LAGACHE

Secrétaire : Mr Denis FACHE

ENQUETES PUBLIQUE CONTOURNEMENT

Madame le Maire présente le rapport de la Commission d'enquêtes publiques conjointes concernant l'Enquête Préalable à la Déclaration d'utilité Publique et la Demande de mise en compatibilité de documents d'urbanismes qui se sont déroulées du 29 mars au 7 mai 2010 et portant sur le projet de travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la RD 642 sur le territoire des Communes de HAZEBROUCK- BORRE-PRADELLES-STRAZEELE-FLETRE-METEREN-MERRIS-BAILLEUL. Le dossier reste disponible pour consultation au secrétariat de la Mairie.

Elle précise que conformément aux dispositions de l'article R.123-23 du code de l'urbanisme, l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune, sur le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête ainsi que sur le procès-verbal de la réunion ayant pour objet l'examen conjoint doit être recueilli.

Après délibération, l'Assemblée approuve par 12 voix pour et une abstention, les rapports et conclusions tels que présentés et émis par la Commission d'enquête, approuve les mises en compatibilité du PLU de la Commune de STRAZEELE et dit que les modifications et plans correspondants seront annexés au présent PLU de la Commune et mentionnés au sommaire.

JEUX EXTERIEURS

L'implantation des jeux derrière la mairie se fera la semaine du 12 juillet et la pose est prévue fin juillet. L'inauguration sera prévue en septembre 2010. La citerne de gaz sera déménagée au fond du terrain.

ÉGLISE

L'entreprise PASCHAL est intervenue sur le clocher de l'église pour assurer la remise en état des transmissions. Elle signale qu'il y aurait lieu de changer l'échelle en bois dont les barreaux sont très fragilisés ainsi que monter un filet pour la protection du site afin d'éviter la recrudescence des nichées des pigeons.

SALLE DES FETES ALARMES :

Suite aux tentatives de cambriolages constatées dernièrement, et à la lecture du courrier de la Sous Préfecture rappelant les divers vols en Mairie, 3 devis pour la pose d'une alarme sont présentés. Après délibération, la Société NEC est retenue pour l'installation en salle des Fêtes. Il est suggéré la mise en place de clés et code d'utilisation pour les locations de salle.

DECORATION :

Il est suggéré de repeindre les boiseries de la salle afin de lui donner plus de clarté et de modernité : La demande sera étudiée.

SUBVENTION

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention d'Etat sollicité pour les installations complémentaires en matière d'informatique à l'école, auprès de Mme HOSTALIER, a été réceptionné et est mis à l'étude.

COLUMBARIUM

Pour poursuivre l'étude de fixation des prix de concession au Columbarium futur de la Commune, madame le Maire présente quelques exemples de tarifs pratiqués dans différentes communes. L'étude reste en cours.

PROJET d'URBANISME

Madame le Maire présente le nouveau projet présenté par la Société FRANCELOT sur la parcelle ZE83 en zone 1AU longeant le contournement et la route de Caestre, au Village, 15 lots libres de constructeurs d'environ 500 à 800 m². Et il sollicite un nom pour la future résidence.

Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité ne s'oppose pas à ce projet, Et propose 3 noms :

- Clos du Mont
- Clos du Petit Mont
- Résidence de la Brasserie,

Après délibération et vote : 1 voix pour Clos du petit Mont et 11 voix pour Résidence de la Brasserie. Ce dernier est adopté.

RESIDENCE INGELAND

Madame le Maire rapporte l'entrevue et la visite qu'elle a faite sur les lieux avec le responsable de la société ATL devenue WESTA.

Elle précise que :

- selon le Permis initial, signé et approuvé, des zones engazonnées constitueront une partie des trottoirs : Le problème restera l'entretien supplémentaire lors de la reprise de la voirie par la Commune.
- Les travaux de voirie devraient être terminés fin du mois de juillet.
- Le déversoir d'orage doit être entretenu.
- Des problèmes de niveaux sont constatés sur les limites de chaussées et propriétés de Mr et Mme WYCKE. Un muret communal demandé est refusé par la Commune.
- Q'un mauvais écoulement des eaux en cas de fortes pluies est constaté en limite de propriétés privées des immeubles rue de la Gare et de la résidence. Il est conseillé de voir le problème entre riverains.
- Que suite au constat de la prolifération de la haie de chez Mr et Mme MIAUX, mme le Maire est invitée à leur adresser un courrier pour leur demander un élagage conforme.

CANTINE

Il est donné lecture du relèvement du tarif repas livré par la Société LYS restauration qui passe de 2.30 € à 2.35 € (+2.22%). L'Assemblée approuve.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'Appel d'offre est lancée. Le dépôt des candidatures et offres doit se faire pour le 24 JUILLET 12 H , l'ouverture des plis par la Commission AO est fixée au 10 août prochain.

REMERCIEMENTS

De Mme WIBAUX, responsable de la Paroisse Ste Marie en Pévèle de Pont à Marcq ainsi que de Mr l'Abbé DUPUI de Meteren pour le prêt des salles, le midi du 17.06.2010 lors de la marche de groupes d'enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Des courriers de réclamations seront adressés entre autres pour :

- l'élagage de la haie, qui donne sur la rue vonte straete, et rue du milieu.
- Les décharges sauvage, sur les abords SNCF,
- Les usages de la benne à végétaux,
- Le comportement de certains chiens,

Ainsi fait et délibéré audit lieu, les jours, mois et an que ci-dessus.